



Titre de séjour pour jeune marocain

Par **Metrah**, le **02/01/2019** à **14:57**

Bonjour je suis un jeune marocain de 19ans j'ai été pris en charge par l'ase à l'age de 16 ans mais la vérité est en se moment j'avais 17ans je suis reste 2 ans dans un foyer j'ai fais une formation professionnelle qui a duré 8mois et malheureusement j'ai été incarcéré un mois avant ma majorité pendant 4mois je suis sorti majeur sans être expulsé aujourd'hui je travail et depuis j'ai pas eu affaire à la police je peux avoir un contrat de travail Esque j'ai le droit d'avoir un titre de séjour et un petit conseil s'il vous plaît merci d'avance